

Séance du 7 septembre 2015

Le sept septembre deux mil quinze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Etaient présents : Mme Evelynne PERTHUÉ et Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoint au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, Messieurs Willy PIPELIER, Joseph GAUDIN, Mesdames Sabine GABARD et Sandrine PLANCHARD

Excusés : Messieurs Dominique LUCAS et Michel FOUCHER

Absente : Mme Aurore LUCAS

Secrétaire de séance : M. Yann OLLIER

Approbation du dernier procès-verbal

Madame Josiane ROBIN fait remarquer qu'il y a « une coquille » à la page 5, il s'agit de la rentrée de septembre 2014 et non 2015.

Monsieur Joseph GAUDIN expose que ses observations qu'il avait envoyées à tous les membres du conseil municipal n'ont pas été prises en compte et qu'il n'a pas eu de réponse.

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé. Monsieur Joseph GAUDIN refuse de le signer.

Droit de préemption urbain

↳ jardin rue du Chêne

Le Conseil Municipal ne préempte pas le jardin appartenant à Monsieur DUTERTRE Paul, d'une superficie totale de 235 m², cadastré section AD n°230 (11 POUR et 1 ABSTENTION).

Répartition des charges du service commun ADS (autorisations du droit des sols) et modification de l'attribution de compensation

Monsieur le Maire rappelle le contexte du dernier conseil municipal : le coût annuel forfaitaire du service est évalué pour la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez à 25 000 € (0.5 ETP), soit pour un démarrage au 1^{er} juillet 2015, le coût à la charge des communes est de 12 500 €.

Le conseil communautaire du 30 juin 2015 a décidé à l'unanimité de répartir cette nouvelle charge entre les 23 communes de la CCPMG sur la base de répartition du FPIC 2015 et de la déduire de l'attribution de compensation des communes membres.

Pour la Commune de Grez-en-Bouère :

↳ répartition charges ADS 2015/FPIC : 820.96 €

↳ répartition charges ADS 2016/FPIC : 1 641.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité :

- **valide** la participation de la commune aux charges du service commun ADS sur la base des propositions validées par le conseil communautaire du Pays de Meslay Grez,
- **valide** la modification de l'attribution de compensation de la commune sur la base des montants désignée ci-dessus pour l'année 2015, l'année 2016 et les années suivantes identiques à 2016.

Vente de la maison située 9 Cité des Pelouses

Monsieur le Maire informe que l'agence IMMO JORE de Meslay du Maine a reçu 2 propositions d'un client :

- ↳ le 08/07 : 1^{ère} offre à 38 500 € net vendeur
- ↳ le 10/07 : 2^{ème} offre à 45 000 € net vendeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité :

- **décide** de vendre la maison 9 cité des Pelouses au prix de 45 000 € net vendeur,
- **autorise** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer l'acte de vente chez Maître GUÉDON, notaire à Ballée.

Location de l'ancienne boucherie

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande de location du local de l'ancienne boucherie (14 rue de la Libération) de Madame JOUANNEAUD afin d'y installer une boutique de création de couture (robes de mariées, chapeaux, accessoires...).

La remise en état du local (partie vente + atelier) sera effectuée par le locataire.

Il propose un loyer annuel à 500 € payable à terme échu pendant les deux premières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité :

- **décide** de louer ce local 500 € par an pendant les 2 premières années ;
- **autorise** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer le bail de dérogation avec Madame JOUANNEAUD Charlotte.

Indemnité pour le gardiennage de l'église

La Préfecture informe que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est identique à celui de 2014, soit 474,22 €/an pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 119,55 €/an pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité, décide :

- **de porter** l'indemnité pour le gardiennage de l'église à 119,55 € (cent dix-neuf euros cinquante-cinq centimes) pour l'année 2015 ;
- **de verser** cette indemnité à Père Joseph OUATTARA, domicilié à Bierné.

Rapport annuel d'activités 2014 :

↳ sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Madame Evelyne PERTHUÉ présente le rapport de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez :

Le territoire de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez se compose de 23 communes, pour une population de 14 118 habitants (population 2013) répartis sur 42 176 hectares.

Moyens humains :

La collecte des déchets ménagers, la gestion des déchetteries, les transports jusqu'aux installations de traitement, la gestion administrative sont réalisés par le personnel communautaire.

Moyens matériels :

- Un camion pour le ramassage des ordures ménagères en porte à porte.
- Un camion avec benne compactrice pour le ramassage des ordures ménagères en non porte à porte.
- 72 conteneurs semis enterrés pour la collecte des ordures ménagères en non porte à porte.

Organisation de la collecte

- en porte à porte : le mardi, jeudi et vendredi sur les différentes communes

La collecte en porte à porte se fait le jeudi pour Grez-en-Bouère.

- en non porte à porte : tous les conteneurs semi enterrés sont équipés d'un capteur de remplissage depuis décembre 2014 ; ce qui permet des tournées adaptées.

Collecte sélective :

- Un camion compacteur pour les conteneurs de tri sélectif.
- 138 conteneurs répartis sur tout le territoire.

Les déchetteries sont équipées d'un camion pour le transport des bennes, de bennes 10 et 30 m³ et d'un chariot élévateur type Merlo. Le territoire compte 5 déchetteries : Ballée, Bazougers, Bouère, Meslay du Maine et Villiers-Charlemagne. Elles sont ouvertes par demi-journée et gardiennées.

Ordures ménagères :

Il a été collecté 2 478 T 620 en 2014 soit 17 T 220 en moins par rapport à 2013.

Les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ont produit 2 Kg en moins d'ordures ménagères en 2014 soit - 0.69 % entre 2013 et 2014.

La moyenne du Département de la Mayenne est de 187 Kg/habitant. Pour les habitants du territoire, elle est de 175 kg/habitant.

Collecte spécifique de déchets :

- *Les déchets de soins* (aiguilles, seringues...) : 226 boîtes distribuées en 2014.
- *Les D.E.E.E* (écrans, gros électroménagers et petits appareils) : 118 T 737 au total (113 T 747 en 2013).
- *Le relais-Bretagne* (textiles et chaussures) : 8 conteneurs sur 6 communes, 54 T 500 collectées en 2014.
- *Les bouchons d'amour* (bouchons en plastique) : Une fois collectés, les bouchons sont orientés vers l'association Bouchons d'amour 53 située à Laval puis triés. Les bouchons sont expédiés à l'usine Eryplast en Belgique. Ils sont broyés puis transformés pour la fabrication de palettes plastiques. Cette usine verse alors les fonds récoltés à des associations humanitaires et plus particulièrement Handisport.
- *Emmaüs* : exploitation de la part « ré employable » des encombrants collectés sur la déchetterie de Meslay-du-Maine : 10 T 550 détournées en 2014.
- *Collecte des cartouches d'encre vides et téléphones usagés* : Cette collecte est réalisée par la société LVL en partenariat avec l'association Enfance et Partage (un don est versé à celle-ci pour chaque cartouche valorisable collectée). Elle récupère gratuitement toutes les cartouches.
- *Filière bois* : 190 T 560 en 2014 (+ 13.5 % par rapport à 2013).

La prévention des déchets sur le territoire s'est organisée en 2014 avec le recrutement d'un agent à mi-temps, à compter du 1^{er} septembre.

Les tarifs n'ont pas augmentés depuis 5 ans :

- les logements collectés en porte à porte ou en agglomération : 139.10 € TTC
- les logements non collectés en porte à porte et hors agglomération : 114.60 € TTC

Sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Madame Josiane ROBIN présente le rapport :

Le SIAEP de Grez-en-Bouère regroupe les communes de Bouère, Grez-en-Bouère et Saint Brice.

La population desservie est d'environ 2 652 habitants.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société STGS en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2006. La durée du contrat est de 15 ans et 6 mois. Il prend fin le 31 décembre 2021.

L'eau est distribuée à 1 277 abonnés (+ 0,08 % par rapport à 2013), pour Grez-en-Bouère 489 abonnés.

- Volume produit à la Mauditière: 155 455 m³ (+ 5.08 % par rapport à 2013)
- Volume importé depuis le SIAEP de Bierné : 8 529 m³ (- 56.37 % par rapport à 2013)
- Volume exporté au SIAEP de Ballée : 525 m³

Le volume mis en distribution est donc de 163 459 m³

- Volume vendu aux abonnés : 128 233 m³ soit en moyenne 100 m³ par an en 2013 et 2014.

La longueur du réseau est de 150,600 km.

Le prix de l'eau augmente de 5% tous les ans.

Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 2,66 €/m³. Avec la redevance pollution domestique, il est de 2,99 €/ m³.

Recettes 2014 :

- de la collectivité : 124 244,06 € (+ 10.87 % par rapport à 2013)
- de l'exploitant (STGS) : 168 523,90 € (+ 8.02 par rapport à 2013)

du SPANC (Service Public d'Assainissement non collectif)

Madame Josiane ROBIN présente le rapport de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez :

Estimation du nombre d'habitants desservis par le SPANC :

5651 habitants sont desservis par le SPANC dont 663 habitants en résidences secondaires.

Bilan des contrôles des installations existantes au 31/12/2014 :

Le nombre d'installations recensées est de 2 093 :

- 1 916 installations connues (soit par un diagnostic initial soit par une réalisation de travaux)
- 78 dossiers sont en phase de conception
- 293 installations ont été créées ou réhabilitées depuis la création du SPANC en 2006

Au total, 177 installations n'ont pas été contrôlées.

Pour Grez-en-Bouère, 9 conceptions seules (c'est à dire des études de filières sans diagnostic en amont), 2 études de sol sans conception ni travaux, 6 non réalisées, 1 refus, 117 faites, 21 neuves (c'est-à-dire créées ou réhabilitées depuis la création du SPANC en 2006), soit un total de 156 installations connues.

Installations neuves ou réhabilitées depuis 2006 :

- 34 dossiers ont été traités en « conception » et 29 en « bonne exécution » en 2014.
- 5 installations étudiées en conception n'ont pas été suivies de travaux en 2014.

Taux de conformité des installations en 2014 pour Grez :

- classe 1 : contrôle des installations non acceptable : 38 soit 27%
- classe 2 : acceptable : 68 soit 48 %
- classe 3 : bon fonctionnement : 36 soit 25%

Tarifs de la redevance :

- contrôle des installations existantes : 98,13 € HT soit 107,94 € TTC
- contrôle de la conception et d'implantation d'une installation neuve : 39,25 € HT soit 43,17 € TTC
- contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation d'ANC : 87,85 € HT soit 96,63 € TTC
- contre visite de bonne exécution des travaux d'une installation d'ANC : 39,25 € HT soit 43,17 € TTC

Gestion administrative et technique:

Pour l'année 2014, la gestion administrative s'est élevée à 11 537.64 €.

Recettes 2014 :

- contrôle des installations neuves (2 355.00 € HT)

- diagnostic de l'existant (4 023.33 € HT)

Des impayés pour 1 526.63 €.

↳ de l'assainissement collectif

Madame Josiane ROBIN présente le rapport :

La commune gère directement le service.

La population estimée raccordée est de 767 habitants et le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de 323 (en 2013 : 316).

Les caractéristiques sont les suivantes :

↳ capacité nominale : 1000 EH

↳ débit nominal : 150 m³/jour

↳ type d'épuration : boues activées

↳ filières boues : épandage agricole

↳ type de réseau : séparatif (eaux pluviales et usées séparées)

↳ nom du milieu récepteur : ruisseau de la Taude qui va dans la Sarthe

↳ linéaire du réseau : 6.9 km

↳ tonnage de boues produites : 16.9 tonnes de matières sèches (en 2013 : 12.63), tout dépend de la période d'épandage.

Le prix comprend :

↳ Un abonnement qui est de 67.44 € (65.52 € en 2013) hors taxe pour l'année 2014 soit 5.62 € (5.46 € en 2013) par mois,

↳ Une redevance de 0.90 € (0.87 € en 2013) hors taxe le m³ d'eau consommé au 1er janvier 2014,

↳ La redevance « pour modernisation des réseaux de collecte » au 1er janvier 2014 a été fixée à 0.19 € hors taxe le m³ d'eau consommé.

La contribution pour la participation assainissement collectif est de 1 500 € HT (raccordement).

Les recettes liées à la facturation des usagers se sont élevées à 45 595.87 € HT (42 450.38 en 2013) pour un volume de 22 909 m³ (21 299 en 2013). Elles se décomposent comme suit :

- abonnement : 20 614.16 €

- redevance : 20 627.10 €

- redevance modernisation des réseaux reversée à l'Agence de l'Eau : 4 354.61 €

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre : 147 705.70 €

Remboursements au cours de l'exercice 10 796.13 €

dont en intérêts 7 163.73 €

dont en capital 3 632.40 €

Elle rappelle que la commune avait contracté un prêt de 175 000 € pour la construction de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces rapports.

Convention entre la Commune et la société EXTERION MEDIA concernant les panneaux publicitaires

Monsieur le Maire expose que la société EXTERION MEDIA est actuellement propriétaire et exploitant de 3 panneaux publicitaires situés, 36 rue Villebois Mareuil, 65 rue de la Libération et 40 rue Division Leclerc.

La société souhaite cesser son exploitation et propose de céder gratuitement à la commune l'ensemble des panneaux publicitaires.

Monsieur Joseph GAUDIN soulève le problème de l'entretien de ces panneaux et l'intérêt de les conserver.

Monsieur le Maire répond que ce sont des supports d'informations qui sont bien placés et en bon état, d'où l'intérêt de les conserver pour diffuser des informations générales sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société EXTERION MEDIA.

Reversement du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires 2014-2015 à l'OGEC Saint Jean-Baptiste

Monsieur le Maire expose que la Commune a perçu le fonds d'amorçage des rythmes scolaires de l'année 2014-2015 pour l'école privée Saint Jean-Baptiste d'un montant de 3 800 € pour 76 élèves, correspondant à une aide de 50 € par élève. Il y a lieu de reverser cette somme à l'OGEC Saint Jean-Baptiste. Pour ce faire, il faut prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité décide de reverser cette somme de 3 800 € à l'OGEC Saint Jean-Baptiste.

Monsieur Jérôme BESNIER demande si la Commune a reçu des informations pour la reconduction des aides de l'Etat. Madame Evelyne PERTHUÉ informe que pour continuer à percevoir les aides de l'Etat pour l'année scolaire 2015-2016, il faut instaurer un PEDT (projet éducatif territoriaux). Le sujet sera revu en commission scolaire.

Attribution de cartes cadeaux aux bénévoles de l'ALSH

Monsieur le Maire expose que la trésorerie de Meslay du Maine réclame une délibération décidant l'achat de ces cartes cadeaux et les conditions d'attribution.

Monsieur le Maire précise que ces cartes cadeaux sont achetées pour les personnes bénévoles de l'accueil de loisirs qui aident à encadrer les enfants pendant les vacances scolaires. Il s'agit de personnes qui ne sont ni titulaire ni stagiaire BAFA et qui ne perçoivent aucune rémunération.

La dépense sera imputée au compte 658 (charges diverses).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité est d'accord pour prendre cette délibération.

Virement de crédits

Afin de régler les factures concernant la dalle pour l'ossuaire et le pupitre au jardin du souvenir, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits entre les comptes suivants :

D 21316 – Equipements du cimetière	+ 2 000.00 €
D - 020 – dépenses imprévues	- 2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité autorise le virement de crédits.

Comptes-rendus des commissions

Bâtiments : Monsieur Yann OLLIER

Il informe que l'ouverture des plis pour la réhabilitation du bâtiment scolaire aura lieu le mardi 8 septembre à 14h00 en mairie.

Voirie : Monsieur Dominique LUCAS (absent)

Monsieur le Maire informe que les travaux d'enfouissement de réseaux, rue Villebois Mareuil suivent leur cours. Il explique que l'entreprise a découvert des fourreaux supplémentaires, ce qui engendrera une moins-value sur l'opération. Il propose donc de l'utiliser pour éclairer le chemin piétonnier sur toute sa longueur. **Le conseil est d'accord à l'unanimité.**

Communication : Madame Sabine GABARD

Elle informe que le bulletin sera distribué cette semaine, du 7 au 12 septembre 2015.
Elle informe aussi que le site internet de la mairie fonctionne depuis le vendredi 4 septembre à l'adresse suivante : www.grez-en-bouere.fr. Les mises à jour seront faites par la mairie.
Le remplacement des tableaux avec l'arthothèque se fera le samedi 26 septembre par Madame Sabine GABARD et Monsieur Jean-Pierre FOUCHER.

Scolaire : Monsieur Jérôme BESNIER

La rentrée scolaire s'est bien passée.
L'élection des représentants d'élèves à l'école LEVROT aura lieu courant octobre 2015.

Commission économique : Monsieur Jean-Pierre FOUCHER

Rien à signaler. La commission se réunira en octobre.

Fêtes, cérémonies et associations : Monsieur Jean-Pierre FOUCHER

Le comice :

Il aura lieu le samedi 19 et le dimanche 20 septembre 2015.
La distribution du programme a été réalisée le samedi 5 septembre 2015 et la prochaine réunion de préparation est fixée au vendredi 11 septembre à 20h30 à la salle polyvalente.
La préparation du comice se fera toute la semaine du lundi 14 au vendredi 18 septembre. Le démontage se fera le lundi 21 et mardi 22 septembre.

Une restauration sur place aura lieu le samedi midi et le dimanche midi. Pour le samedi soir, l'AS Grez organise un cochon grillé avec animation et soirée dansante.

Marché de Noël :

Il aura lieu le dimanche 20 décembre 2015. Monsieur Jean-Pierre FOUCHER a envoyé un mail à toutes les personnes contactées l'année dernière. Un courrier sera envoyé par le secrétariat aux personnes qui n'ont pas d'adresses mails.

Une réunion sera faite avec les associations et les écoles seront contactées.

Monsieur Joseph GAUDIN informe qu'il connaît un artisan d'Ernée en cuir et métaux souhaitant exposer mais s'il y a des commerçants qui font de la vente pure, il ne viendra pas.

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER précise que l'année dernière, sur l'ensemble des exposants, peu n'étaient pas fabricant. Ce sujet sera revu en commission.

Fleurissement et cimetière: Madame Eliane PANNIER

Rien à signaler.

Informations diverses

Madame Josiane ROBIN rappelle que deux prêts importants ont été contractés auprès de la caisse des dépôts, un pour l'aménagement du bourg et l'autre pour la rénovation de la Mairie et la construction des vestiaires de football. Ce sont des prêts à des taux élevés, 4.80 et 4.50 %. Dans le contrat, il était bien stipulé que ces taux n'étaient pas renégociables. Par contre, il a été demandé une simulation pour un remboursement anticipé. L'indemnité pour remboursement anticipé concernant ces deux prêts, en sachant que le capital restant dû est de 613 000 euros, serait de 145 500 €. Si la Commune décidait de rembourser par anticipation, il faudrait réemprunter 780 000 € comprenant le capital, l'indemnité et les intérêts non échus.

L'enquête publique du SCOT aura lieu du 05/10 au 05/11, permanence à la mairie le samedi 31 octobre de 8h30 à 11h30.

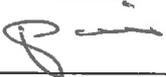
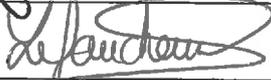
Le prochain conseil aura lieu le lundi 5 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 45.

FEUILLE DE CLOTURE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015

Liste des délibérations :

- 2015-07-01 Convention de mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols
- 2015-07-02 Convention d'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine public de SNCF Réseau
- 2015-07-03 Tarifs de la cantine – rentrée scolaire 2015-2016
- 2015-07-04 Tarifs de la garderie – rentrée scolaire 2015-2016
- 2015-07-05 Admission en non-valeurs – budget principal
- 2015-07-06 Admission en non-valeurs – budget assainissement
- 2015-07-07 Création de deux emplois permanents à temps non complet
- 2015-07-08 Mise à disposition du directeur ou de la directrice de l'accueil de loisirs aux services municipaux
- 2015-07-09 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
- 2015-07-10 Exposition centenaire guerre 1914-1918 : remboursement des dépenses
- 2015-07-11 Réhabilitation d'un bâtiment scolaire à l'école LEVROT – aides de la Région
- 2015-07-12 Réhabilitation d'un bâtiment scolaire à l'école LEVROT – subvention LEADER

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
LASSALLE	Jean-François	
PERTHUE	Evelyne	Excusée
LUCAS	Dominique	
PANNIER	Eliane	
FOUCHER	Jean-Pierre	
ROBIN	Josiane	
BESNIER	Jérôme	
LEFAUCHEUX	Sophie	
OLLIER	Yann	
LUCAS	Aurore	
PIPELIER	Willy	
GAUDIN	Joseph	
FOUCHER	Michel	
GABARD	Sabine	Excusée
PLANCHARD	Sandrine	

Refus de signer l'approbation du PV par Monsieur Joseph GAUDIN pour les motifs →

Suivante

PROPOS TENUS CENSURES :

- p 24 de la Population Grézillonne ne sait toujours pas quelle conduite tenir en cas d'accident dans la ZI de la Promenade.

- p 24 M - la pollution aux PCB de GRIZ en BOVERE a une source unique et non diversifiée.

- les analyses d'air qui vont être faites au niveau des lieux de scolarisation, auraient dû être réalisées dans la partie haute du bourg à la place, puisque c'est ce secteur qui est impacté par la pollution aux PCB et non le centre de GRIZ en BOVERE -

- la dernière campagne d'analyses de l'ARS a montré qu'un enfant de 11 ans a presque autant de PCB Dixine Like que la tranche des 30-39 ans.

- Le Dr Le Poivre de l'ARS a précisé que ce taux allait baisser, suite à la prise de poids de l'enfant, ce qui est vrai, mais à la condition que la contamination soit à la baisse.

- or, contrairement à ce qui a affirmé Mme Gaëlle Duclos de l'ARS, les sites pollués constituent certainement une contamination importante par la respiration, selon l'Association Santé Environnement en France (ASEF), association qui regroupe plus de 2000 médecins.